

Circulaire d'information n° 439

Procès Verbal de la réunion du Comité Directeur 29 & 30 janvier 2011 – Mercure (Fontenay sous Bois)

Présents : Michel ADNET, Elisabeth ALLEGRINI, Philippe BOUCLET, Catherine CAUCHY, Jean-Michel CLEROY, Michel DAUMAS, Jacques DAUNAN, Thierry DEFRANCE de TERSANT, Geneviève DUPORT, Régis FAGART, Olivier GRILLAT, Eliane GUILLON, Christian LAFOREST, Jean-Claude LAPOSTOLLE, Dominique OHLMANN, Catherine PELLEN, Maurice PELLEQUER, Thierry VENANT, Bernard VERA (excusé le samedi).

Non votants : Didier AUBIN (Directeur Administratif), Benoit DUPIN (Directeur Technique National), Philippe FAURE (représentant les DOM-TOM-POM), Jean-Pierre GRECIET (Président de la Commission des labels), Gérard REBEYROTTE, (Président du Groupe de travail des Equipements) excusé le samedi.

Absents excusés : Yannick BRELET, Nicole DAUPHIN, Annie-France FOURNIER, Christian HEZELY, Albert LE TYRANT, Didier RAMI.


Samedi : 22 participants - Dimanche : 24 participants

Nombre de votants : Samedi Présents : 18 - Excusés : 6
Dimanche Présents : 19 - Excusés : 5

Conformément à l'Article 14 des statuts : «Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent (soit 8)».

Destinataires :

Membres du Comité Directeur,
Présidents de ligues et Comités Départementaux,
Responsables Arbitres de ligues,
Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux,
Personnel F.F.T.A., Publication revue fédérale

 **Rapporteur :** Didier AUBIN

Date de remise : 31 janvier 2011

Date de diffusion :

Sommaire

Les débats :

1. Adoption du procès verbal du précédent Comité Directeur
2. Informations
3. Motions d'ordre réglementaire préparées par les commissions
4. Communication du Directeur Technique National
5. Questions Financières
6. Travaux des Commissions et Groupes de Travail
7. Questions Diverses

Le J.O. du Comité Directeur des 29 & 30 janvier 2011.

Ouverture de la séance et mot du Président :

Le Comité Directeur s'est tenu les 29 et 30 janvier 2011 à Fontenay sous Bois après avoir été régulièrement convoqué. Le quorum est constaté, la feuille de présence est signée. Le Comité Directeur peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance et communique les informations qu'il a pu recueillir lors des échanges de vœux du Président de la République et du Président du C.N.O.S.F., principalement :

■ Pour les orientations ministérielles :

- la reconnaissance du statut de sportif de Haut Niveau Amateur (retraite).
- le maintien des crédits du C.N.D.S. malgré l'organisation de l'Euro 2016 de Foot.
- la réalisation des grands équipements sportifs permettant d'accueillir des compétitions internationales : Stade Vélodrome, Complexe Aquatique...

- Et pour le mouvement sportif, la conviction qu'il retrouve sa place en tant que force de proposition sur l'échiquier politique.

Il communique, comme il l'a fait lors du bureau directeur du 7 janvier dernier, les inquiétudes liées à la disparition de la langue Française en tant que langue officielle au sein de la F.I.T.A. et la transformation d'appellation de la F.I.T.A. (Fédération Internationale de Tir à l'Arc) en W.A. (World Archery).

Il informe les membres du Comité Directeur des candidatures Françaises dans les commissions de la F.I.T.A. lors du prochain congrès qui se tiendra à Turin (Italie) les 1^{er} et 2 juillet prochains :


- Conseil de Déontologie (5 sièges) : Christian LAFOREST,
- Comité de Tir en Campagne (3 sièges) : Michel ADNET,
- Comité des Entraîneurs (3 sièges) : Marc DELLENBACH,
- Comité des Athlètes (5 sièges) : Thomas AUBERT.

Il évoque la candidature de Dominique OHLMANN dans le cadre des relations entre l'EMAU et la FITA, en cas de vacance du poste actuellement occupé par un Italien.

Il conclut son mot de bienvenue en félicitant les organisateurs du Tournoi de Nîmes pour leur succès. Plus de 1000 archers et 30 nations y étaient représentés.

Les débats :

1. Procès verbal du Comité Directeur des 16 & 17 octobre 2010

Le procès verbal du Comité Directeur des 16 & 17 octobre 2010, publié dans la circulaire n°435, est adopté à l'unanimité (Cf.  - Motion 1).

2. Informations

Projet de vente du siège fédéral :

Philippe BOUCLET et Didier AUBIN rendent compte de leurs discussions avec la gérance de l'hôtel attenant au siège, dans le cadre du projet d'extension de celui-ci.

Des entretiens ont eu lieu avec les représentants des investisseurs ainsi qu'avec la Mairie de Rosny Sous Bois, propriétaire des murs de l'hôtel.

Bien que les intentions d'achat soient réelles, il n'en reste pas moins qu'il faudra attendre plusieurs mois avant d'être fixés définitivement sur sa faisabilité du projet. Ceci décale d'autant plus notre éventuel départ des bureaux actuels, ce qui ne nous est pas favorable car quelques travaux d'entretien urgents, voire d'aménagement, semblent nécessaires ...


Tableaux de bord :

- Didier AUBIN et Jean-Michel CLEROY présentent les derniers travaux qui ont été réalisés au siège par Magali RENAUD dans le cadre de ses nouvelles fonctions au sein de la Direction Administrative.

Il s'agit de présenter à intervalles réguliers des tableaux de bord permettant de suivre les évolutions de nos actions dans les différents secteurs, qu'ils soient sportifs ou financiers. Les participants se disent attentifs à ces travaux qui vont leur permettre de peaufiner leurs analyses.

- Point sur les effectifs : nous enregistrons fin janvier une hausse de 2,69 % par rapport à 2010.

3. Motions d'ordre réglementaire préparées par les Commissions

Les motions proposées par les commissions et groupes de travail ont été examinées aux cours des débats (Cf. ). Elles portent notamment sur :

Le Manuel de l'Arbitre

- ✓ Motions portant sur les Règlements Généraux
- ✓ Motions portant sur les Règlements Sportifs
- ✓ La Vie Sportive

Le Guide du Dirigeant

- ✓ Vie Fédérale

Les textes complets seront publiés via le site internet fédéral.

4. Communication du Directeur Technique National

Le D.T.N., Benoit DUPIN présente l'avancement de quelques dossiers majeurs :

Diffusion de la Démarche d'Enseignement :

- 2010 : Réalisation d'un support visuel sous forme d'un package de 3 posters 100cm x 70cm plastifiés : mouvement, placements, posture en vente à la Boutique de la F.F.T.A.
- 2011 : Guide d'évaluation sur la démarche d'enseignement, mise en place d'un ouvrage sur l'extra- Fédéral. Réalisation d'une vidéo sur le tir à l'arc en Corée.

Préparation de La Convention d'Objectifs 2011 :

La convention d'objectifs comprend 4 volets pour lesquels la F.F.T.A. sollicitera une aide dont résumé ci-dessous :

Promotion du sport pour le plus grand nombre : les actions porteront notamment sur des dispositifs permettant le développement de clubs formateurs et l'augmentation du nombre de licenciées (licences création «Jeunes Filles»).

Les demandes concerneront également l'opération «A vos Arcs », les Dom Tom, la mise en œuvre de la démarche d'enseignement, les stages et compétitions (Semaine Jeunes, Championnat du Monde Universitaire, Championnat du Monde 3DI), les relations internationales...


- Haut Niveau : le programme de préparation et de compétition des différentes équipes nationales et le parcours de l'excellence sportive.
- Formation : Formation et emploi (clubs formateurs, formations professionnelles et fédérales), Formation des Arbitres (jeunes arbitres et arbitres formateurs), Formation des Jeunes Dirigeants (appel à projets du Ministère sur la lutte contre le dopage).
- Médical : Suivi Médical Réglementaire et encadrement médical des équipes de France.

5. Questions Financières

Le compte de résultat (provisoire) 2010 :

La Trésorière, Eliane GUILLON, présente le résultat de l'exercice 2010 en précisant que celui-ci est encore provisoire. Au 25 janvier, le total des charges s'élève à 3 586 559,00 €. Le total des dépenses s'élève à 3 620 543,00 €. Le résultat sera donc positif à hauteur de 33 984,00 € (sous réserve).


Compte tenu du caractère provisoire de ce résultat, le Comité Directeur n'est pas en mesure d'adopter les motions relatives à l'arrêté des comptes dans le but de les présenter à l'Assemblée Générale.

Le Comité Directeur donne mandat au Bureau Directeur pour statuer sur cette question (Cf.  - Motion 29).







Le Bilan 2011 :

La Trésorière a préparé le budget en rapport avec les prévisions d'actions des commissions et des services du siège.

Le budget 2011 n'est pas en équilibre et il convient de réduire le nombre d'actions ou les dépenses afférentes. Le Comité Directeur passe en revue les chapitres sur lesquels il renonce à engager un certain seuil de dépenses. En outre, la Trésorière demande à chaque commission, chaque groupe de travail, aux services du siège, de réviser les propositions d'actions à la baisse. Elle précise également que le budget prévisionnel sera susceptible d'être révisé en fonction du montant de l'aide accordée dans le cadre de la Convention d'Objectifs.

Le Comité Directeur constate qu'il n'est pas en mesure d'arrêter le budget dans le but de le faire adopter à l'assemblée Générale. Il donne mandat au bureau directeur pour statuer sur cette question (Cf.  - Motion 30).

Motions d'ordre financier adoptées par le Comité Directeur :

- Tableau des primes fédérales 2011 aux athlètes (Cf.  - Motion 20)
- Valeur du point des primes fédérales pour les résultats sportifs 2010 : 230 € (Cf.  - Motion 21)
- Proposition aides aux organisateurs de manifestations sportives nationales 2011 (Cf.  - Motion 22)
- Proposition sur le montant de la cotisation clubs 2011 : Inchangé (Cf.  - Motion 23)
- Proposition sur le montant des tarifs des licences : Inchangé (Cf.  - Motion 24)
- Montant des primes dans la filière D1/DNAP (Cf.  - Motion 27).

6. Travaux des Commissions et Groupes de travail

Les Présidents de commissions ont présenté les bilans et les travaux en cours. Voici pour l'essentiel :

Commission Médicale (*Jean-Claude LAPOSTOLLE*)

Le Docteur Jean-Claude LAPOSTOLLE a présenté le rapport d'actions 2010 de la Commission Médicale :

- Réunion de la Commission Médicale le 11 septembre dernier suivi du bureau médical le 12. Pour mémoire, le bureau médical est composé des médecins fédéraux, régionaux, départements et médecins agréés. Il en ressort notamment un satisfécit d'ensemble sur le support CD du module médical de formation (pour les formations médicales). Il est en outre déploré l'insuffisance des contrôles d'alcoolémie, que les contrôles anti-dopage portent davantage sur les vétérans, que les recommandations médicales en ce qui concerne les regroupements de catégories n'aient été entendues.
- Participation aux colloques sur la mort subite du sportif et sur la lutte contre le dopage.
- Suivi et bilan du Suivi Médical Réglementaire (S.M.R.) des sportifs de Haut Niveau et des Espoirs. Satisfaction sur le taux de participation des Sportifs de Haut Niveau (88%) et des Espoirs (76%), en hausse chaque année. Ce sont les médecins membres de la Commission Médicale qui assurent la saisie informatique des données du S.M.R.
- Suivi et Bilan des contrôles Anti-Dopage. En 2010, 139 tests ont été effectués. 11 résultats positifs, 8 ont donné lieu à une convocation de la Commission Disciplinaire de Lutte contre le Dopage.

Les projets d'actions 2011 ont été présentés au Comité Directeur. A noter que le Docteur Alain CALMAT, Président de la Commission Médicale du C.N.O.S.F. et Patrick MAGALOFF, Président de la Commission Médicale Sport Pour Tous du C.N.O.S.F. seront invités à participer à la prochaine réunion de la Commission Médicale Fédérale.


Commission Anti Dopage de 1^{ère} Instance (*Thierry VENANT*)

Le Président de la commission met l'accent sur l'augmentation du nombre de cas positifs. L'analyse de la situation démontre qu'il y a des amalgames sur les différents types de compétitions (internationales et strictement fédérales) et sur la typologie des sportifs (haut-niveau, non haut niveau). Une rencontre a été initiée par notre Fédération entre la F.I.T.A. et l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

Il ressort malgré tout que le dispositif est suffisamment complet pour que nos pratiquants puissent, en cas de contrôle positif, démontrer leur bonne foi en présentant des justifications thérapeutiques à postériori.

Commission Anti Dopage d'Appel (*Annie-France FOURNIER*)

Le Comité Directeur prend acte de l'absence d'Annie-France FOURNIER Présidente de la Commission, empêchée pour des raisons de santé. Conformément aux règlements fédéraux, Jean-Pierre GABARRET assurera l'intérim en sa qualité de doyen.

Il en sera de même pour la Commission Disciplinaire d'Appel dont la composition est la même (Cf.  Motion 25).


Commission Jeunes Dirigeants (*Dominique OHLMANN*)


La Commission Jeunes Dirigeants envisage d'emmener 3 jeunes à Turin à l'occasion des Championnats du Monde en juillet prochain, sous réserve d'obtenir l'accord du Comité d'Organisation de Turin.

Il reste également une incertitude sur la prise en charge et l'hébergement sur place.

Commission des Arbitres (*Jacques DAUNAN*)

Jacques DAUNAN, Président de la Commission Nationale des Arbitres, soulève les sujets suivants :

- Bilan des résultats de la session de novembre : arbitres assistants 45 candidats reçus sur 48, arbitres fédéraux.
- Conditions d'accès à la formation d'Arbitre (Cf.  Motion 2).
- Calendrier des examens 2011 : 1^{ère} session : 16 & 17 avril – 2^{ème} session : 5 & 6 novembre.
- La réunion annuelle des arbitres se tiendra à Luxeuil (Franche Comté) du 1^{er} au 3 avril 2011.
Information sur la formation des jeunes arbitres : en cas d'interruption de leurs activités pour cause d'études.

- Association Française du Corps Arbitral Multisports : les représentants de la C.N.A. à l'A.F.C.A.M. sont désormais : titulaires : Guy BERNIN et Marcelle BONNIN GUERIN. Suppléant : Thierry DE FRANCE DE TERSANT.
- Règlement Beursault : (Cf.  Motion 15)
- Arbitrage des Championnats de France : hormis les Jeunes Arbitres désignés dans le cadre de la Semaine Jeunes, les candidats arbitres ne peuvent exercer.
- Formations Formateurs de formateurs d'arbitres : première session avec des représentants des Antilles et de la Réunion.

Commission Formation (Catherine PELLEN)

La Présidente fait un rapide bilan des Journées Nationales de la Formation qui se sont tenues à Dijon en novembre dernier. Elles ont été marquées par l'intervention du Centre d'Appui et des Ressources du Sport (C.N.A.R.) et du Conseil Sportif du Mouvement Sportif (C.O.S.M.O.S.) dans le cadre des sujets sur la Professionnalisation du secteur associatif et de la Convention Collective Nationale du Sport (C.C.N.S.).


Le compte-rendu de ces journées a été diffusé auprès des élus et des Cadres Responsables dans les régions, des Présidents de ligues et des membres du Comité Directeur de la F.F.T.A.

La Commission est en train de peaufiner la préparation de la journée d'accueil des Présidents des nouveaux clubs. Ce sera une première. Prévision de date début octobre ou début décembre.

Le but de cette journée sera de présenter les différents outils de la Fédération. La participation d'intervenants élus ou professionnels fédéraux ou externes sera envisagée.

Commission Labellisation et Structuration des clubs (Jean-Pierre GRECIET)

Jean-Pierre GRECIET communique au Comité Directeur le bilan de la dernière campagne des labels :

- Labels clubs :
 - Bilan des labels : suite à la réunion de la Commission Labellisation/Structuration des 14 & 15 janvier 2011 qui a recensé les dossiers de demande de labels des clubs : 214 clubs ont obtenu un label dont, 27 Or, 50 Argent et 137 bronze (Cf.  - Motion 19).
 - Mise en service du logiciel label multi clubs à l'intention des responsables labels.
 - Réflexion sur les évolutions des critères – Aménagement du calendrier
 - Dynamisation du dossier label dans les Dom-Tom
 - Evolution de dirig'club.
- Centre de vacances agréé FFTA
 - Mise en place d'une charte et d'une signalétique spécifique
- Clubs formateurs

Groupe de travail «observatoires des catégories jeunes» (Geneviève DUPORT)

Le groupe de travail, conduit par Geneviève DUPORT, présente des pistes de travail pour donner un peu plus de cohérence au découpage des catégories jeunes en fonction de leur âge, de leurs capacités physiques, des types de pratiques (disciplines, blasons, distances, matériels...). La réflexion a eu lieu en relations avec les Commissions Sportives.

Au vu de l'exposé, le Comité Directeur statue sur les points suivants :


- Saisie des licences sur l'extranet : suppression du tableau des disciplines présent dans un but statistique. Cette information peut être obtenue autrement, et de manière plus fiable. Le tableau des armes utilisées sera conservé.
- Conséquence de l'alignement des catégories jeunes avec celles de la F.I.T.A. : harmonisation dans la durée - Passage à 3 ans pour toutes les catégories
 - *Benjamins : 9, 10 & 11 ans*
 - *Minimes : 12, 13 & 14 ans*
 - *Cadets : 15,16 & 17 ans*
 - *Juniors : 18,19 & 20 ans*
- Pratique de l'arc à poulie à partir de la catégorie cadet.

(Cf.  Motion 26)

Le Comité Directeur de juin examinera les modalités d'application au regard des règlements et classements sportifs.

Commissions Sportives

- Tir sur cibles (Maurice PELLEQUER)

Les réflexions en cours au sein de la Commission sont portées à la connaissance des membres du Comité Directeur. Les motions portant sur les modifications de règlements sont commentées par Maurice PELLEQUER. (Cf.  Motions 7, 8, 9, 10, 11, 14, 17 et 18).

- Nature/3D (Michel DAUMAS)

Le Comité Directeur prend acte de la demande du Président de la Commission d'être impliqué dans le choix de l'organisateur des championnats de France.

Par ailleurs, un projet d'organisation de stages de détection devrait être présenté par l'Entraîneur de l'Equipe de France 3D au D.T.N. à la rentrée de septembre.

- Tir en Campagne (Michel ADNET)

Présentation par le Président de la Commission Michel ADNET de la motion 6 et des motions 12 et 13.

Un point est fait sur l'organisation du prochain Championnat de France à Val d'Isère. Cette organisation est exceptionnelle du fait qu'elle s'inscrit dans le cadre de la préparation des futurs Championnats du Monde. Michel ADNET attire l'attention du Comité Directeur sur l'ouverture des jeunes aux phases finales (actuellement les juniors), ce qui conduira à installer 64 cibles...

Les récompenses du challenge pro-first sont en cours de distribution.

La commission poursuit sa réflexion sur l'évolution du critérium sans viseur.

Commission «développement durable» (Catherine CAUCHY)

Catherine CAUCHY informe le Comité Directeur de sa participation aux Assises Nationales et Internationales du Développement Durable qui se sont déroulées en octobre dernier à Bourges.

Les problématiques de la pratique sportive en milieu naturel et notamment sur les sites Natura 2000 ou sur le littoral ont été évoquées. Le Tir à l'Arc n'échappe pas aux contraintes, notamment pour les disciplines de parcours.

Des propositions restent à formaliser pour inventorier nos actions et développer notre démarche dans l'esprit de l'agenda 21 su sport.

- tri ; poubelles bio-dégradables ;
- forum-covoiturage : nous avons une proposition d'un des leaders sur le secteur.
- Guide méthodologique
- Bilan carbone...

Il est suggéré de réfléchir à la possibilité de faire appel à un volontaire du service civique pour travailler sur ce volet.

Commission des équipements (Gérard REBEYROTTE)

Gérard REBEYROTTE rend compte des travaux de la Commission Equipements.

Il présente notamment un projet de site cartographique qui nécessite la collaboration d'un consultant. Le budget d'ensemble est conséquent (40 000,00 €).

Pour 2011, sur ce dossier, le Comité Directeur décide de limiter l'action à la consultation et à l'appel d'offre, soit un budget de 3500 € (Cf. *budget prévisionnel*).

Didier AUBIN précise que ce projet est susceptible d'intéresser d'autres Fédérations qui, comme la F.F.T.A., sont sur une plateforme commune pour la gestion de leur extranet. De ce fait, il serait possible de mutualiser certains développements et l'économie ne serait pas négligeable. Un nouveau point d'étape sera fait en juin prochain.

La Commission a également examiné certaines problématiques lié à la sécurité des équipements Tir à l'Arc au regard du dossier des recommandations fédérales. Il est suggéré de réviser les textes pour éviter les interprétations. L'idée d'un guide de sécurité est évoquée.

En complément, Régis FAGART en charge du dossier sécurité rappelle qu'une rubrique complète est disponible sur le site internet.

Commission des récompenses (Bernard VERA)



Le Président Bernard VERA communique un bilan du nombre de récipiendaires concernés par le dispositif de récompenses fédérales.


Groupe de Travail «Développement, Communication et Marketing» (Christian LAFOREST)

- l'opération en faveur des licenciées féminines découvertes sera reconduite en 2011.
- Bilan mitigé au niveau du kit promotion délivré via la demande internet : 50 unités.
- Projets 2011 : production d'images – présence salons – projet d'achat d'un camion pour le matériel informatique et « évènementiel championnat »

7. Questions Diverses

Préparation Assemblée Générale :

Le Comité Directeur adopte l'ordre du jour et le programme de l'Assemblée Générale (Cf.  - Motion 31). Il adopte en outre une motion relative à l'article 3 des statuts concernant la recevabilité des dossiers d'affiliation (Cf.  - Motion 16). Cette modification est consécutive à une demande du Ministère.

Il donne mandat au bureau directeur pour statuer sur les conséquences de la demande de la ligue d'Alsace de mettre en place des commissions régionales départementales qui assureraient un relais administratif à la place des Comités Départementaux. Le cas échéant, une modification statutaire sera proposée (Cf.  - Motion 28).

Dom Tom :

- A l'étude, aide fédérale pour l'emploi d'un cadre BE1 (Réunion) en fonction de la Convention d'Objectifs. Une action de tutorat sera mise en place, s'agissant d'un BE1.
- Demandes de formation : à formaliser auprès de la D.T.N.
- Guadeloupe : aide aux déplacements des clubs en fonction de la Convention d'Objectifs
- Jean-Bernard SAUTRON (Ligue de la Réunion) participera aux Comités Directeurs de juin et d'octobre.

Groupe de travail sur les passeports sportifs :

Le Comité Directeur décide de mettre en place un groupe de travail composé de Geneviève DUPORT, Régis FAGART et Michel DAUMAS pour suivre les évolutions sur les passeports sportifs.

Agenda :

Le prochain Comité Directeur aura lieu du jeudi 2 juin 14h00 au samedi 4 juin 12h00 au lieu du samedi 4 au dimanche 5 juin.

Le J.O. du Comité Directeur des 29 & 30 janvier 2011

• **Motion 1 - Motion adoptée à l'unanimité.**

Objet : **Vie Associative** - Procès verbal du Comité Directeur des 16 & 17 octobre 2010.

Motion :

Le procès verbal du Comité Directeur des 16 & 17 octobre 2010, publié dans la circulaire n°435, est adopté à l'unanimité.

Résultats du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions
18	18	0	0

• **Motion 2 - Motion adoptée à la majorité.**

Objet : **Conditions d'accès à la Formation d'Arbitres**

Référence : Manuel de l'Arbitre - Chapitre I - Les Règlements Généraux - Article A.2.2.2. - LA FORMATION

Motion :

Candidats arbitres fédéraux et candidats arbitres assistants :

Pour entrer en formation, le candidat arbitre fédéral ou assistant, sous le contrôle et la responsabilité du PCRA et/ou du responsable régional des formations d'arbitres :

- doit être âgé de moins de 65 ans au moment où il fait acte de candidature à une formation d'arbitre. Un candidat ayant le bénéfice d'une épreuve pourra passer la totalité de l'option, même atteint par la limite d'âge.
- doit avoir une ancienneté de 24 mois de licence minimum au moment où il fait acte de candidature à une formation d'arbitre
- doit avoir fait de la compétition.

~~En cas d'échec à l'examen final, le candidat ne peut se présenter au même examen (tronc commun ou option) plus de trois fois, consécutives ou non.~~

Le candidat est suivi tout au long de sa formation par un arbitre formateur. Il doit suivre sa formation, passer son examen et prêter serment dans la ligue dans laquelle il détient sa licence fédérale.

Si, pour des raisons exceptionnelles, une de ces trois situations s'avérait impossible à réaliser, le candidat pourrait s'adresser à une autre ligue. Dans ce cas, l'accord préalable de la CNA est obligatoire. Cet accord ne pourra être donné que sur avis favorables des deux PCRA concernés.

Les deux PCRA doivent échanger toutes les informations concernant le "cursus" (formation) du candidat.

Le suivi, durant l'année de stage de ce nouvel arbitre, sera réalisé par le PCRA de la ligue dans laquelle cet arbitre est inscrit.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
18	17	1	0	01/09/2011

• **Motion 3 : Retirée**

Objet : Classement par catégorie lors des Championnats

• **Motion 4 - Motion adoptée à l'unanimité.**

Objet : Résultats lors des Bouquets Provinciaux

Référence : Manuel de l'Arbitre - Chapitre I – Les Règlements Généraux - Article C.5.1.1. QUALIFICATION ET PROCEDURE D'INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR BEURSAULT

Motion :

Deuxième point "la validation" ajouter à la fin du paragraphe :

L'organisateur du Bouquet Provincial mentionnera sur le classement individuel le numéro d'agrément du club de chacun des tireurs.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
18	18	0	0	01/04/2011

• **Motion 5 – Motion Ajournée- Le Comité Directeur estime que cette problématique relève du code d'éthique. Texte à transférer dans la Formation des Arbitres et non dans l'Article D.4.**

Objet : Consommation d'alcool

Référence : Manuel de l'Arbitre - Chapitre I – Les Règlements Généraux - Article D.4 LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

• **Motion 6 – Motion ajournée, examinée par le Comité Directeur de juin.**

Objet : Badges de Tir en Campagne

Référence : Manuel de l'Arbitre - Chapitre I – Les Règlements Généraux - Article F.2 POUR LA FFTA

• **Motion 7 - Motion adoptée à l'unanimité.**

Objet : **Vie Sportive - Qualification des cadets sur le Championnat de France Scratch 2x70m**

C.2. LES CHAMPIONNATS NATIONAUX INDIVIDUELS

De nombreuses compétitions nationales sont proposées aux compétiteurs sur les distances olympiques :

Référence : Manuel de l'Arbitre - Chapitre II – Les Règlements Sportifs - II.1. Le Tir sur Cibles Extérieures –

C. Règlement français des épreuves fédérales - Article C.2.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 2x70M (SCRATCH) INDIVIDUEL POUR LES ARCS CLASSIQUES

Motion :

• **Epreuves**

Ce championnat décerne 2 titres :

CHAMPION DE FRANCE 2x70M

CHAMPIONNE DE FRANCE 2x70M

Les catégories de licence juniors, seniors, vétérans, super vétérans sont regroupées dans une seule et même catégorie de participation et disputent le même titre (**classement "scratch"**).

Les cadets peuvent participer à ce championnat « scratch » dans la mesure où :

- ✓ Ils sont inscrits dans une équipe de D1
- ✓ Ils présentent un certificat médical de surclassement

Pour les cadets ne faisant pas parti d'une équipe de D1, ils ont la possibilité de se qualifier avec leurs scores réalisés à 70m (surclassement ponctuel) au cours de la saison sportive. Ces scores seront intégrés aux classements : cadet à 60m et au classement scratch.

Le reste sans changement

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
19	19	0	0	01/04/2011

• **Motion 8 – Motion ajournée. Le Comité Directeur donne mandat au Bureau Directeur pour adopter la motion correspondante.**

Objet : **Vie Sportive - Création d'un titre de Championnat de France par Equipe de club Mixte**

Références : Manuel de l'Arbitre - Chapitre II – Les Règlements Sportifs - II.1. Le Tir sur Cibles Extérieures –

C. Règlement français des épreuves fédérales

Article C.2.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 2x70M (SCRATCH) INDIVIDUEL POUR LES ARCS CLASSIQUES

Article C.2.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 2X70M INDIVIDUEL POUR LES ARCS A POULIES

Article C.2.4 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

● **Motion 9 – Motion adoptée à l’unanimité.**

Objet : VIE SPORTIVE - Organisation des matches de poules dans les finales des D.R.

Référence : Manuel de l’Arbitre - Chapitre II – Les Règlements Sportifs - II.1. Le Tir sur Cibles Extérieures – C. Règlement français des épreuves fédérales - Article C.3.3. LES DIVISIONS REGIONALES (ARC CLASSIQUE)

Motion :

La Finale Nationale de DR :

Identique pour les hommes et les femmes

Texte inchangé jusqu’à :

● **Classement final des équipes**

A la fin de tous les matches de poules, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place dans chaque poule, en fonction du nombre de points acquis et les scores réalisés lors des matches.

- ✓ L’équipe classée première de chaque poule (4 équipes) accède à la D2 la saison suivante et ont terminé leur finale de DR.
- ✓ S’il n’y a que 2 poules, les 2 premières équipes de chaque poule accèdent à la D2 la saison suivante et ont terminé leur finale de DR.
- ✓ S’il n’y a qu’une seule poule, les 4 premières équipes de la poule accèdent à la D2 la saison suivante et toutes les équipes ont terminé leur finale de DR.

Dans le cas de 4 poules, pour les équipes classées au même rang de la 2^{ème} à la 6^{ème} place, on procède à deux matches de classement afin de déterminer le classement final de la Finale de DR Classique selon le principe suivant :

Les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3.

Puis les vainqueurs et les vaincus de ces matches se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
2ème	2ème	2ème	2ème
3ème	3ème	3ème	3ème
4ème	4ème	4ème	4ème
5ème	5ème	5ème	5ème
6ème	6ème	6ème	6ème

A l’issue de ces 2 derniers matches :

- les 2^{ème} de chaque poule seront classés de la 5^{ème} à la 8^{ème} place
- les 3^{ème} de chaque poule seront classés de la 9^{ème} à la 12^{ème} place
- les 4^{ème} de chaque poule seront classés de la 13^{ème} à la 16^{ème} place
- les 5^{ème} de chaque poule seront classés de la 17^{ème} à la 20^{ème} place
- les 6^{ème} de chaque poule seront classés de la 21^{ème} à la 24^{ème} place

Dans le cas de 2 poules, pour les équipes classées au même rang de la 3^{ème} à la 6^{ème} place, on procède à un match de classement afin de déterminer le classement final de la Finale de DR Classique selon le même principe.

Dans le cas d’une seule poule, le classement de la poule détermine la place obtenue à la Finale de DR Classique.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d’application
19	19	0	0	01/04/2011

• **Motion 10 – Motion adoptée à l’unanimité.**

Objet : VIE SPORTIVE - Constitution des poules en DR Arc à Poulies et montée en DNAP

Référence : Manuel de l’Arbitre - Chapitre II – Les Règlements Sportifs - II.1. Le Tir sur Cibles Extérieures – C. Règlement français des épreuves fédérales - Article C.3.6 Divisions Régionales Arc à Poulies

Motion :

Texte inchangé jusqu’à :

• **Déroulement**

Selon le même principe que l’épreuve de DR Arcs Classiques.

A l’issue de la phase de qualification on constitue les poules de la manière suivante :

Nombre d’équipes	Arcs à poulies
Si 24 équipes et plus on constitue	4 poules de 6 équipes
De 20 à 23 équipes on constitue	4 poules de 5 équipes
De 16 à 19 équipes on constitue	4 poules de 4 équipes
De 12 à 15 équipes on constitue	2 poules de 6 équipes
De 10 à 11 équipes on constitue	2 poules de 5 équipes
Pour 8 ou 9 équipes on constitue	2 poules de 4 équipes
Pour 6 et 7 équipes on constitue	1 poule de 6 équipes
De 2 à 5 équipes on constitue	1 seule poule

Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules ne prennent pas part aux duels.

Les points de "bonus" sont attribués, après le tir de qualification (2x70m), à la 1^{ère} moitié des équipes classées qui sont retenues dans les poules.

Par exemple :

24 équipes sont qualifiées pour les matches de poules : on constitue 4 poules de 6 équipes de la manière suivante :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
8 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}
9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
16 ^{ème}	15 ^{ème}	14 ^{ème}	13 ^{ème}
17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
24 ^{ème}	23 ^{ème}	22 ^{ème}	21 ^{ème}

Chaque équipe rencontre les 5 autres équipes de sa poule (5 matches).

A l’issue de ces 5 matches, un classement par poule est établi par **attribution de points** :

- Sur la phase de qualification : les 12 premières équipes marquent 1 point
les 12 dernières 0 point ;
- Sur les matches :
match gagné = 1 point
match perdu = 0 point.

En cas d’égalité

- ✓ De scores à la fin d’un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ De points après les matches de poule : les scores des matches (*sans addition d’un éventuel score de barrage*) des équipes sont cumulés et servent au départage.
- ✓ En cas de nouvelle égalité à l’issue de matches de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

• **Classement final des équipes**

A la fin de tous les matches de poule, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place dans chaque poule, en fonction du nombre de points acquis et les scores réalisés lors des matches.

- ✓ Equipe masculine : Deux équipes montent en DNAP la saison suivante.
 - Dans le cas de 4 poules : les équipes classées 1^{ère} de chaque poule se rencontrent en match de classement croisé (Poule 1 contre Poule 4 et Poule 2 contre Poule 3). Les équipes gagnantes de ce match accèdent à la DNAP la saison suivante et ont terminé leur Finale de DR. Les équipes perdantes se rencontrent afin de déterminer le 3^{ème} et le 4^{ème} de la Finale de DR Poulies.

Pour les équipes classées au même rang de la 2^{ème} à la 6^{ème} place, on procède à deux matchs de classement afin de déterminer le classement final de la Finale de DR Poulies selon le principe suivant :

Les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3.

Puis les vainqueurs et les vaincus de ces matches se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}
4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}
5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}
6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}

A l'issue de ces 2 derniers matches :

- les 2^{ème} de chaque poule seront classés de la 5^{ème} à la 8^{ème} place
- les 3^{ème} de chaque poule seront classés de la 9^{ème} à la 12^{ème} place
- les 4^{ème} de chaque poule seront classés de la 13^{ème} à la 16^{ème} place
- les 5^{ème} de chaque poule seront classés de la 17^{ème} à la 20^{ème} place
- les 6^{ème} de chaque poule seront classés de la 21^{ème} à la 24^{ème} place

- S'il n'y a que 2 poules, la première équipe de chaque poule accèdent à la DNAP la saison suivante. Pour les équipes classées au même rang de la 2^{ème} à la 6^{ème} place, on procède à un match de classement afin de déterminer le classement final de la Finale de DR Poulies selon le même principe que précédemment.
- S'il n'y a qu'une seule poule, les 2 premières équipes de la poule accèdent à la DNAP la saison suivante. Le classement de la poule détermine la place obtenue à la Finale de DR Poulies.

- ✓ L'équipe féminine : Une seule équipe monte en DNAP la saison suivante.

Dans le cas de 4 poules : on procède à un premier match de classement entre les équipes classées 1^{ère} de chaque poule. Les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3.

Puis les vainqueurs et les vaincus de ces matches se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales. L'équipe qui gagne ces deux matches accède à la DNAP la saison suivante.

- pour les équipes classées au même rang de la 2^{ème} à la 6^{ème} place, on procède à deux matchs de classement afin de déterminer le classement final de la Finale de DR Poulies selon le principe suivant :

Les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3.

Puis les vainqueurs et les vaincus de ces matches se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}
4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}
5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}
6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}

A l'issue de ces 2 derniers matches :

les 2^{ème} de chaque poule seront classés de la 5^{ème} à la 8^{ème} place
les 3^{ème} de chaque poule seront classés de la 9^{ème} à la 12^{ème} place
les 4^{ème} de chaque poule seront classés de la 13^{ème} à la 16^{ème} place
les 5^{ème} de chaque poule seront classés de la 17^{ème} à la 20^{ème} place
les 6^{ème} de chaque poule seront classés de la 21^{ème} à la 24^{ème} place

- S'il n'y a que 2 poules, la première équipe de chaque poule se rencontre. L'équipe qui gagne ce match accède à la DNAP la saison suivante. Pour les équipes classées au même rang de la 2^{ème} à la 6^{ème} place, on procède à un match de classement afin de déterminer le classement final de la Finale de DR Poulies selon le même principe que précédemment.
- S'il n'y a qu'une seule poule, la première équipe de la poule accèdent à la DNAP la saison suivante. Le classement de la poule détermine la place obtenue à la Finale de DR Poulies.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
19	19	0	0	01/04/2011

● **Motion 11 - Motion adoptée à la majorité.**

Objet : Vie Sportive - Organisation des poules lors de l'épreuve individuelle de la semaine jeunes.

Référence : Manuel de l'Arbitre - Chapitre II - Les Règlements Sportifs - II.1. Le Tir sur Cibles Extérieures - C. Règlement français des épreuves fédérales - Article C.3.4.1 LA SEMAINE JEUNES DU TIR A L'ARC - CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE LIGUE

Motion :

Texte inchangé jusqu'à :

~~Dans chaque poule, chaque archer rencontre les trois autres, ce qui correspond à 3 matchs pour tous les archers. En cas d'égalité à l'issue d'un match, on procède à un tir de barrage selon le règlement international: match gagné = 1 point
match perdu = 0 point~~

~~Dans chaque poule, les archers sont classés en fonction de leur nombre de points à l'issue des 3 matchs. En cas d'égalité de points, le cumul des scores réalisés sur chaque match est pris en compte (sans addition d'un éventuel score de barrage). Si l'égalité persiste, l'archer ayant obtenu la meilleure place lors de la phase de qualification l'emporte.~~

~~Une victoire dans un match rapporte (1) un point.~~

~~Le classement de chaque poule est réalisé en fonction du nombre de victoires de chaque archer.~~

~~En cas de poule de 4 incomplètes (composé de moins de 4 archers), les matchs réalisés sans adversaire direct ne sont pas pris en compte. L'archer n'ayant pas d'adversaire peut tirer des sets dans le même rythme que les autres matchs se déroulant sur le terrain, sans prise en compte des points réalisés.~~

Règle de départage en cas d'égalité de victoire :

En cas d'égalité de victoires entre archers, on prend en compte le différentiel entre les points de set marqués par l'archer "Pour" et ceux marqués par ces adversaires "Contre". Les archers sont classés en fonction de leur différentiel de points dans l'ordre décroissant.

Dans le cas d'archers à égalité de victoires et égalité de différentiel, un barrage d'une seule flèche sera réalisé entre les archers. L'archer dont la flèche est le plus près du centre gagne le départage, et ainsi de suite afin d'établir le classement de la poule.

Cas n° 1 : Chaque archer à un nombre de victoires différentes :

Match 1	A vs D	6-4	Match 2	A vs C	6-4	Match 3	A vs B	4-6
	B vs C	6-2		B vs D	6-4		C vs D	6-5

	Bonus	Match 1			Match 2			Match 3			Totaux				Clst Poule
		Pt	P	C	Pt	P	C	Pt	P	C	Points	Pour	Contre	Dif.	
Archer A	1	1	6	4	1	6	4	0	4	6	3	16	14	2	2ème
Archer B	1	1	6	2	1	6	4	1	6	4	4	18	10	8	1er
Archer C		0	2	6	0	4	6	1	6	5	1	12	17	-5	3ème
Archer D		0	4	6	0	6	4	0	5	6	0	15	16	-1	4ème

L'archer B gagne la poule avec 4 points de victoire.

Cas n°2 : Egalité de victoire entre deux archers avec différentiel différent :

Match 1	A vs D	6-5	Match 2	A vs C	5-6	Match 3	A vs B	6-5
	B vs C	6-0		B vs D	6-5		C vs D	4-6

	Bonus	Match 1			Match 2			Match 3			Totaux				Clst Poule
		Pt	P	C	Pt	P	C	Pt	P	C	Points	Pour	Contre	Dif.	
Archer A	1	1	6	5	0	5	6	1	6	5	3	17	16	1	2ème
Archer B	1	1	6	0	1	6	5	0	5	6	3	17	11	6	1er
Archer C		0	0	6	1	6	5	0	4	6	1	10	17	-7	4ème
Archer D		0	5	6	0	5	6	1	6	4	1	16	16	0	3ème

L'archer B termine 1er de la poule avec un différentiel supérieur à l'archer A.

L'archer D termine 3ème de la poule avec un différentiel de 0 par rapport à un différentiel de -7 pour l'archer C.

On obtient le tableau suivant :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4	Poule 5	Poule 6	Poule 7	Poule 8
1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}
4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}

Pour tous les 1^{er} de chaque poule = 8 archers

Les archers sont placés dans un tableau de duels de ¼ de finale en fonction du total réalisé sur le cumul des scores des 3 matchs de poules.

Un tableau de duels à élimination directe à partir des ¼ de finale est réalisé selon le principe suivant :

Les archers de la Poule 1 rencontrent les archers de la Poule 8

Les archers de la Poule 2 rencontrent les archers de la Poule 7

Les archers de la Poule 3 rencontrent les archers de la Poule 6

Les archers de la Poule 4 rencontrent les archers de la Poule 5

Exemple : l'archer 1 est celui qui a réalisé le plus grand cumul sur ces 3 matchs de poule, l'archer 8 est l'archer ayant réalisé le moins bon cumul sur ces 3 matchs de poule.
 En cas d'égalité, l'archer ayant obtenu la meilleure place lors de la phase de qualification l'emporte.

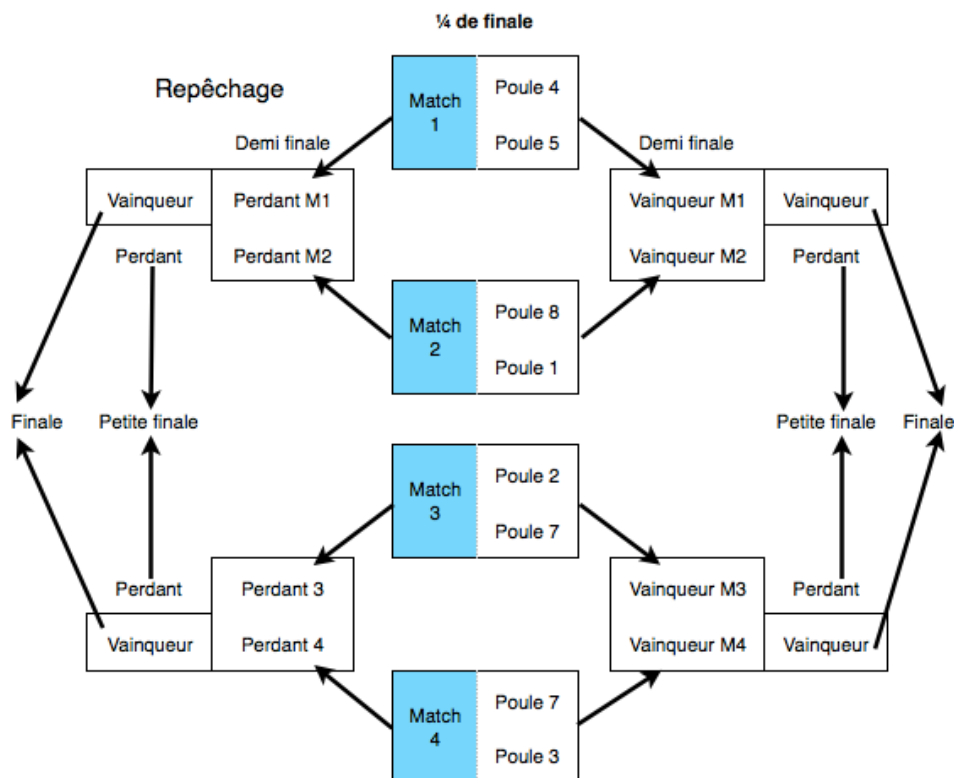
On procède ensuite à un 1/4 de finale par des matchs en élimination directe.

Exemple : le 1^{er} rencontre le 8^{ème}, le second rencontre le 7^{ème}, etc.

Les archers perdants leurs 1/4 de finale se rencontrent en match de repêchage afin de déterminer leur classement final sur l'épreuve. Les matchs de repêchages se déroulent en même temps que les demi-finales et finales du tableau principal.

Le principe retenu est le suivant :
 1/2 finales en élimination directe.
 Petite finale et finale

De la 1^{ère} à la 4^{ème} place : 6 matchs
 De la 5^{ème} à la 8^{ème} place : 6 matchs



Pour tous les seconds de chaque poule = 8 archers

Le principe reste le même que pour les premiers de chaque poule afin de déterminer le classement des archers aux places de 9^{ème} à 16^{ème} de l'épreuve :

- Classement des archers de 1 à 8 en fonction du total réalisé sur le cumul des scores des 3 matchs de poules.
- Les archers sont placés dans un tableau de duels de 1/4 de finale
- 1/4 de finale en élimination directe avec repêchage pour les perdants
- 1/2 finale puis finale et petite finale afin d'attribuer les places de 9^{ème} à 16^{ème} de l'épreuve.

Pour tous les 3^{ème} de chaque poule = 8 archers

Le principe reste le même que pour les premiers et seconds de chaque poule afin de déterminer le classement des archers aux places de 17^{ème} à 24^{ème} de l'épreuve :

- Classement des archers de 1 à 8 en fonction du total réalisé sur le cumul des scores des 3 matchs de poules.
- Les archers sont placés dans un tableau de duels de 1/4 de finale
- 1/4 de finale en élimination directe avec repêchage pour les perdants
- 1/2 finale puis finale et petite finale afin d'attribuer les places de 17^{ème} à 24^{ème} de l'épreuve.

Pour tous les 4^{ème} de chaque poule= 8 archers

Le principe reste le même que pour les premiers et seconds de chaque poule afin de déterminer le classement des archers aux places de 25^{ème} à 32^{ème} de l'épreuve :

- Classement des archers de 1 à 8 en fonction du total réalisé sur le cumul des scores des 3 matchs de poules.
- Les archers sont placés dans un tableau de duels de ¼ de finale
- ¼ de finale en élimination directe avec repêchage pour les perdants
- ½ finale puis finale et petite finale afin d'attribuer les places de 25^{ème} à 32^{ème} de l'épreuve.

La suite sans changement.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
19	17	0	2	01/04/2011

• **Motion 12 – Motion Ajournée**

Objet : Les catégories en Tir en Campagne

Références : Manuel de l'Arbitre - Chapitre II – Les Règlements Sportifs - II.3. Le Tir en Campagne - C. Règlement français des épreuves fédérales - Article C.2 LES CATEGORIES

• **Motion 13 - Motion Ajournée**

Objet : Championnat de France Scratch Tir en Campagne – Conditions d'inscription des archers

Référence : Manuel de l'Arbitre - Chapitre II – Les Règlements Sportifs - II.1. Le Tir sur Cibles Extérieures - C. Règlement français des épreuves fédérales - Article C.7.1 LES GENERALITES

• **Motion 14 – Motion adoptée à l'unanimité.**

Objet : Le départage des égalités

Référence : Manuel de l'Arbitre - Chapitre II – Les Règlements Sportifs - II.1. Le Tir sur Cibles Extérieures - C. Règlement français des épreuves fédérales - Article C.7.4 LE DEPARTAGE DES EGALITES

Motion :

Ajouter avant «Phase de qualification» :

Toutes les égalités et les tirs de barrage seront régis selon le règlement international.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
18	18	0	0	01/04/2011

• **Motion 15 – Motion adoptée à l'unanimité.**

Objet : **Cahier des Charges** - Contrôle au greffe lors du Championnat de France Beursault.

Motion :

Cahier des charges du Championnat de France de Tir Beursault

Règles et procédures d'organisation

9/ Accueil / greffe / résultats

Le jour de la compétition

Vérifier le retour des feuilles de marque (pointage par pelotons).

Vérifier les totaux honneurs/points (au moins pour les 5 meilleurs scores de chaque catégorie)

Gérer la saisie informatique des scores et vérifier sa conformité.

ajouter : Ces vérifications sont systématiques et effectuées avec l'aide et sous le contrôle du Président de la commission des arbitres du championnat.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
18	18	0	0	01/04/2011

● **Motion 16 – Motion adoptée à l’unanimité (sous réserve d’approbation par l’Assemblée Générale).**

Objet : Vie Fédérale - Modification statutaire relative aux conditions d’affiliation des clubs

Motion :

Par courrier du 10 juillet 2010, le Ministère des Sports nous demande la modification de l’article 3 au regard des dispositions du code du sport.

La FFTA ayant reçu délégation du ministre chargé des sports ne peut dans l’exercice du pouvoir qui est conféré, porté atteinte au principe du libre accès aux activités sportives à tous les niveaux.

En conséquence, **l’article 3** doit être modifié comme suit :

«L’Affiliation/Adhésion des clubs à la Fédération ne peut être refusée à un groupement sportif constitué pour la pratique de la discipline, ou de l’une des disciplines comprises dans l’objet de la Fédération, que s’il ne satisfait pas aux conditions mentionnées chapitre 1er du Titre III du Livre 1er du Code du Sport relatif à l’agrément des groupements sportifs et/ou :

- Si l’organisation de ce groupement n’est pas compatible avec les présents statuts.

~~– Si l’implantation du groupement est incompatible avec la politique locale d’intercommunalité.~~

L’Affiliation/Adhésion est annuelle. Tout club qui n’aura pas réglé sa cotisation au 31 août de la saison en cours se verra retirer son Affiliation/Adhésion».

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d’application
17	17	0	0	26/03/2011

● **Motion 17 – Motion adoptée à l’unanimité.**

Objet : Vie Sportive - Application des règlements internationaux en tir sur cibles extérieures

Référence : Manuel de l’Arbitre - Chapitre II – Les Règlements Sportifs - II.1 Le Tir sur Cibles Extérieures et II.2. Le Tir en Salle - C. Règlement français des épreuves fédérales - **Article C.2 LES CHAMPIONNATS NATIONAUX INDIVIDUELS**

Motion :

A partir du 1^{er} avril 2011 les règlements internationaux du tir sur cibles extérieures et pour le tir en salle sont applicables en France sauf règle d’exception. Le manuel de l’arbitre sera mis à jour en conséquence sous contrôle du Président de la C.N.A.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d’application
18	18	0	0	01/04/2011

● **Motion 18 – Motion adoptée à l’unanimité.**

Objet : Mise en conformité des records de France avec les règlements

Référence : Manuel de l’Arbitre - Chapitre I – Les Règlements Généraux - C. Les compétiteurs : règles administratives et sportives - **Article C.7 LES RECORDS DE FRANCE ET LES MEILLEURES PERFORMANCES FRANCAISES**

Motion :

La FFTA reconnaît comme record de France ou meilleure performance française toute performance améliorée ou établie dans une catégorie ouverte au championnat de France. La performance doit avoir été améliorée ou établie lors d’épreuves inscrites au calendrier officiel de la FFTA ou lors d’une compétition officielle à l’étranger.

Un archer (ou une équipe) améliorant le record de France (ou la meilleure performance française) de sa catégorie ainsi que de catégories supérieures : la nouvelle performance peut être soumise à homologation dans la catégorie de l’archer (ou de l’équipe) et les catégories supérieures, à condition que cette performance ait été établie en conformité avec les règlements fédéraux (distances, taille des blasons, etc.).

Exemple : un cadet améliore le record de France du FITA 4 distances (détenu par un senior) ; le record pourra être soumis à homologation si ce compétiteur a participé à la compétition en tirant sur les distances internationales (90, 70, 50, 30m). Si le record est homologué par la FFTA, ce cadet sera le nouveau détenteur du record de France FITA dans les catégories cadets, juniors et seniors.

- Définitions

- On appelle "records de France" les meilleurs scores français dont les catégories sont reconnues dans les catégories d'âge et d'arme et mentionnées dans le tableau ci-dessous, établis à l'image des records du monde de la FITA.

- On appelle "meilleures performances françaises" les meilleurs scores français dont les catégories sont reconnues dans les catégories d'âge et d'arme et mentionnées dans le tableau ci-dessous, étant entendu que ces performances ne figurent pas dans le tableau des records de France.

Disciplines	Armes	Records de France	Meilleures performances
Individuel FITA Salle Fédéral	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Cadets, Juniors, Seniors	Benjamins, Minimes, Vétérans, Super Vétérans
Equipes FITA Salle	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Equipes Nationales (Cadets, Juniors et Seniors) (1)	Equipes de Clubs

(1) Une équipe de club peut également détenir le record de France.

Distances et blasons utilisés pour l'homologation des records de France et des meilleures performances françaises :

FITA 4 Distances			
Distances			Blasons
SH - JH VH (1)	SD - JD CH - VD (2)	CD	
90	70	60	122
70	60	50	122
50	50	40	80 (3)
30	30	30	80 (3)

(1) VH = VH + SVH

(2) VD = VD + SVD

(3) A 50m, 40m ou 30m (courtes distances), on peut utiliser soit des blasons traditionnels de 80cm 10 zones de scores, soit des blasons réduits multifaces de 80cm de 6 ou 5 zones de scores à disposition triangulaire.

FITA Français	
Distances	Blasons
2 x 30	80
2 x 40	80
2 X 50	80
2 x 60	122
2 x 70	122

SALLE		FEDERAL	
Distances	Blasons	Distances	Blasons
2 x 25m	60 / 80	2 x 20m	80
2 x 18m	40 / 60	2 x 30m	80
12 flèches	Trispots (18m)	2 x 50m	122
36 flèches			

Pour les équipes (score établi sur 3 archers)

* 3 x 144 flèches (Fita 4 distances internationales)

* 3 x 72 flèches (Fita français)

* Match 24 flèches (4 volées de 6 flèches)

* Match 2 x 24 flèches (Total 1/2 + Finale bronze ou or)

Un record de France (ou une meilleure performance française) peut être amélioré(e) uniquement lors de matchs de phases éliminatoires ou finales (compétitions de la FITA, de l'EMAU, FITA STAR) ou lors des matchs de classement attribuant une place définitive (D1, DNAP, D2).

Les résultats issus des matchs de poules ne peuvent pas être homologués comme meilleure performance française.

- **Champ d'application :**

Dans toutes les disciplines des tableaux, lors de compétitions officielles inscrites au calendrier fédéral ou lors de compétitions officielles à l'étranger (voir ci-dessous).

- **Procédure d'homologation :**

Record ou meilleure performance amélioré en France :

Le compétiteur doit demander au greffe que lui soit remis l'original de la ou des feuilles de marque qu'il remet à l'arbitre en l'informant du nouveau record et en lui présentant sa licence afin que l'arbitre puisse relever le n° de la licence et le n° d'agrément du club.

L'arbitre complète la demande d'homologation (voir à la fin du chapitre en annexe 4), afin de prendre en considération tous les éléments nécessaires à l'homologation. Il transmet la demande d'homologation à la FFTA (Service des activités sportives) dans les 48 heures. La FFTA statuera sur l'homologation et délivrera les diplômes correspondants.

Record ou meilleure performance amélioré à l'étranger :

L'archer doit demander à l'arbitre de la compétition de certifier la performance en signant et datant la ou les feuilles de marque. L'archer doit adresser la demande d'homologation au Président de la Commission Sportive de la FFTA en joignant tous les renseignements nécessaires (feuilles de marque, etc.). La Commission statuera sur l'homologation du record au vu des éléments fournis. Le dossier sera alors transmis au service des activités sportives de la FFTA pour suite à donner.

Pour homologuer un score réalisé à l'étranger, il est nécessaire de fournir :

- un justificatif de l'inscription de la compétition au calendrier de la FITA ou d'une association membre de la FITA.
- les résultats complets de la compétition,
- l'extrait du calendrier national (ou le lien sur le site de la fédération concernée)
- les feuilles de marque contresignées par l'arbitre

- **Publication**

La publication intervient après le délai nécessaire à l'homologation. Le service "internet" de la FFTA est, à ce titre, une publication officielle. La FFTA pourra utiliser tout autre moyen de publication.

- **Diplôme**

Le titulaire d'une performance homologuée recevra des services de la FFTA un diplôme attestant de son record ou de sa meilleure performance française.

Le reste sans changement

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
18	18	0	0	01/04/2011

N.B. Pour des raisons pratiques, le Comité fait observer qu'il est nécessaire de retirer certaines mentions dans les tableaux. Cette demande sera prise en compte lors de la publication du texte dans le Manuel.

● **Motion 19 – Motion adoptée à l’unanimité.**

Objet : Vie Fédérale - Validation des labels clubs 2011-2012

Motion :

Le Comité Directeur prend acte du rapport d'attribution des labels présenté par la commission. La liste des clubs labélisés sera publiée sur le site internet de la FFTA.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions
18	18	0	0

● **Motion 20 - Motion adoptée à la majorité.**

Objet : Motion d'ordre Financier et Administratif - Tableau des primes fédérales 2011 aux athlètes

Motion :

Le D.T.N. présente le tableau des primes fédérales 2011 aux athlètes.

Le Comité Directeur amende la proposition sur la ligne des Jeux Mondiaux et 3DI. Le tableau sera également publié dans le Guide du Haut Niveau.

PRIMES FEDERALES 2011																
La valeur du point est fixée par le Comité Directeur de janvier 2011		Barème 2011 (Nombre de points)														
		JEUX OLYMPIQUES			CHPT DU MONDE			COUPE DU MONDE Manches et finale			CHPT d'EUROPE			JEUX MED et JEUX MONDIAUX		
Tir Olympique		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Arc Classique	Individuel	110	75	55	60	35	25	40	30	20	30	20	15	13	10	7
	Mixte				50	25	15	30	15	10	20	15	10	10	7	5
	Par équipe	50	40	30	40	20	15				10	7	5	7	5	3
Arc à Poulies	Individuel				40	20	15	30	20	15	25	15	10	13	10	7
	Mixte				30	15	10	20	10	8	15	8	6	10	7	5
	Par équipe				20	15	10				10	7	5			
Juniors/Cadets Arc Classique	Individuel				20	15	10				15	8	5			
	Mixte				10	8	5				8	6	4			
	Par équipe				6	5	4				5	4	3			
Juniors Arc à Poulies	Individuel				18	13	8				12	5	3			
	Mixte				9	7	4				7	5	3			
	Par équipe				6	5	4				5	4	3			
Tir en Salle					Or	Argent	Bronze				Or	Argent	Bronze			
Arc Classique	Individuel				25	15	10				20	10	8			
	Par équipe				12	9	7				7	5	3			
Juniors Arc Classique	Individuel				15	10	5				10	8	5			
	Par équipe				6	5	4				5	4	3			
Arc à Poulies	Individuel				25	15	10				20	10	8			
	Par équipe				12	9	7				7	5	3			
Juniors Arc à Poulies	Individuel				15	10	5				10	8	5			
	Par équipe				6	5	4				5	4	3			
Tir en Campagne					Or	Argent	Bronze				Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Arc Classique / Arc à poulies/ Nu	Individuel				20	15	10				13	10	7	13	10	7
	Equipe				10	7	5				7	5	3	7	5	3
Juniors ttes armes	Individuel				15	10	5				10	8	5			
	Equipe				6	5	4				5	4	3			
3DI					Or	Argent	Bronze				Or	Argent	Bronze			
3DI	Individuel				20	15	10				13	10	7			
	Equipe				10	7	5				7	5	3			
Records Homologués					Record du Monde						Record d'Europe					
Individuels en FITA+ salle	Senior				16						12					
	Junior				5						3					
Par équipe en FITA+ salle	Senior				6						4					
	Junior				3						2					

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
18	15	0	3	Saison 2011

- **Motion 21 – Motion adoptée à l’unanimité.**

Objet : Motion d’ordre Financier et Administratif - Valeur du point des primes fédérales pour les résultats sportifs de l’année 2010

Motion :

La valeur du point est fixée à 230 €

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions
18	18	0	0

- **Motion 22 – Motion adoptée à l’unanimité.**

Objet : Motion d’ordre Financier et Administratif - Aides aux organisateurs de manifestations nationales 2011

Motion :

Le Comité Directeur approuve le tableau des aides aux organisateurs de manifestations nationales 2011.

SUBVENTIONS AUX ORGANISATEURS DE COMPETITIONS NATIONALES 2011				
DISCIPLINE	EPREUVE	DATE	LIEU	SUVENTION ACCORDEE
Tir en Salle	Critérium Bare Bow	26-27/02/2011	Villebon	750,00 €
Tir en Salle	Chpt de France individuel	04-06/03/2011	Reims	2 500,00 €
2x70M (FITA)	Circuit national D2 (12x800€)		Divers	9 600,00 €
Tir Nature	Chpt de France individuel & Critérium	21-22/05/2011	Le Puy St Réparate	3 500,00 €
2x70M (FITA)	Circuit national D1	28-29/05/2011	Boé	6 500,00 €
2x70M (FITA)	Circuit et DN ares à poulies	28-29/05/2011	Boé	
2x70M (FITA)	Circuit national D1	18-19/06/2011	Riom	3 500,00 €
2x70M (FITA)	Chpt de France Vétérans	05-06/07/2011	Chatel Guyon	1 500,00 €
Tir en Campagne	Chpt de France Vétérans	09-10/07/2011	Saint Myon	1 500,00 €
2x70M (FITA)	Circuit et DN ares à poulies	23-24/07/2011	Saint Avertin	6 500,00 €
2x70M (FITA)	Circuit national D1	23-24/07/2011	Saint Avertin	
2x70M (FITA)	Semaine jeunes	26-29/07/2011	Besançon	3 800,00 €
Tir en Campagne	Chpt de France Scratch + Jeunes	5-6-7/08/2011	Val d'Isère	0,00 €
Tir sur Cibles 3D	Chpt de France Individuel & Critérium	20-21/08/2011	Chirac	3 800,00 €
Fédéral	Chpt de France	20-21/08/2011	Dax	2 500,00 €
2x70M (FITA)	Circuit national D1 et chpt de France Scratch + jeunes	24-28/08/2011	Montpellier	6 500,00 €
2x70M (FITA)	Chpt de France par équipe D2 + finale DR	09-10/09/2011	Yzeure Moulins	3 500,00 €
2x70M (FITA)	Chpt de France Scratch ares à poulies + finale DNAP	17-18/09/2011	Argenteuil	3 000,00 €
Tir sur Cibles 3D	Chpt de France par équipes départementales	24-25/09/2011	Gironde	2 000,00 €
Tir Beursault	Chpt de France	25/09/2011	Noyon	750,00 €
Tir en Campagne	Chpt de France par Equipes	01-02/10/2011	St Jean de Braye	2 000,00 €
Tir Nature	Open de France	29-30/10/2011		1 500,00 €
TOTAL GENERAL 2011 :				65 200,00 €

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d’application
18	18	0	0	Saison 2011

- **Motion 23 – Adoptée à l’unanimité sous réserve d’approbation par l’Assemblée Générale 2011.**
Objet : Motion d’ordre Financier et Administratif - Montant de la cotisation club, des frais de dossier et de la pénalité 2011-2012(inchangé).

Motion :

Conformément à l’article 26 des statuts, le Comité Directeur propose à l’assemblée générale de fixer le montant de la cotisation annuelle des clubs à 20,00 €. Les frais de dossier de création de club et le montant de la pénalité sont fixés à 30,00 €.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d’application
18	18	0	0	01/09/2011

- **Motion 24 – Adoptée à l’unanimité sous réserve d’approbation par l’Assemblée Générale 2011.**

Objet : Motion d’ordre Financier et Administratif - Tarifs des licences 2011-2012 (inchangé)

Motion :

Conformément aux articles 4.2. des statuts et 9.2 du Règlement Intérieur, le Comité Directeur propose à l’assemblée générale de fixer le montant des licences :

		Licences	Tarifs
Poussins		P	12 €
Jeunes		J	21 €
Adultes	Pratique en compétition	A	38 €
	Pratique en club	L	30 €
	Pas de pratique	E	25 €
Convention Handi.		H	15 €
Découverte (à partir du 1 ^{er} mars)		D	15 €

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d’application
18	18	0	0	01/09/2011

- **Motion 25 – Adoptée à l’unanimité.**

Objet : Motion d’ordre Financier et Administratif - Commissions d’Appel de Dopage et Disciplinaire

Motion :

Il est constaté l’empêchement de la Présidente de la Commission d’Appel d’exercer sa fonction pour raison de santé. Jean-Pierre GABARRET en sa qualité de doyen, assurera l’intérim au poste de Président de la commission d’appel de discipline et de dopage dans le respect des règlements concernés.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d’application
18	18	0	0	Immédiat

- **Motion 26 – Motion adoptée à la majorité.**

Objet : **Vie Sportive - Manuel de l'Arbitre - Chapitre I – Les Règlements Généraux- Modification des catégories d'âges. Cette décision impacte le Manuel de l'Arbitre (Règlements Généraux).**

Motion :

Harmonisation dans la durée des catégories d'âge

Passage à 3 ans pour toutes les catégories

Poussins : Moins de 9 ans

Benjamins : 9, 10 & 11 ans

Minimes : 12, 13 & 14 ans

Cadets : 15,16 & 17 ans

Juniors : 18,19 & 20 ans

La pratique de l'arc à poulies n'est autorisée qu'à partir de la catégorie cadet en compétition.

Des motions complémentaires seront proposées au Comité Directeur de juin 2011.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
18	17	0	1	01/09/2011

- **Motion 27 - Motion adoptée à la majorité.**

Objet : **Motion d'ordre Financier et Administratif - Primes dans la filière D1-DNAP**

Motion :

Le Comité Directeur adopte le tableau des primes dans la filière D1 et DNAP. Diffusion sur le site internet.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions	date d'application
18	17	0	1	01/04/2011

- **Motion 28 – Motion adoptée à la majorité.**

Objet : **Motion d'ordre Financier et Administratif - Modification statuts**

Motion :

Le Comité Directeur donne mandat au bureau directeur afin de rédiger le cas échéant un ou des amendements statutaires ou réglementaires pour la représentativité territoriale (projet de l'Alsace).

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions
17	16	0	1

- **Motion 29 – Motion adoptée à l'unanimité.**

Objet : **Motion d'ordre Financier et Administratif – Arrêt des comptes 2010**

Motion :

Le Comité Directeur donne mandat au bureau directeur pour arrêter les comptes 2010 à présenter à la prochaine Assemblée Générale.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions
18	18	0	0

• **Motion 30 – Motion adoptée à l’unanimité.**

Objet : **Motion d’ordre Financier et Administratif – Arrêt du budget prévisionnel**

Motion :

Le Comité Directeur donne mandat au bureau directeur pour arrêter le budget prévisionnel à présenter à la prochaine Assemblée Générale.

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions
18	18	0	0

• **Motion 31 – Motion adoptée à l’unanimité.**

Objet : **Motion d’ordre Financier et Administratif – Ordre du jour de l’Assemblée Générale de la F.F.T.A.**

Motion :

Ouverture de l’Assemblée Générale Ordinaire par le Président
 Présentation du rapport moral – Questions/Réponses
 Rapport du Trésorier - Rapport du Commissaire aux Comptes
 Quitus au trésorier - Conformément aux dispositions réglementaires
 Vote des cotisations
 Approbation du Budget Prévisionnel
 Présentation des candidats au Comité Directeur pour pourvoir aux postes vacants.
 Ouverture des bureaux de vote pour élection complémentaire au Comité Directeur
 Clôture des Bureaux - Proclamation des résultats
 Adoption des modifications des statuts
 Honorons nos champions internationaux et nos dirigeants
 Clôture de l’Assemblée Générale

Résultat du vote :

Nombre de votants	Pour	Contre	Absentions
18	18	0	0